

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Lac-des-Aigles tenue le 4 mai 2020 à la salle communautaire, située au sous-sol de l'édifice municipal au 75 de la rue Principale à Lac-des-Aigles.

Présences : M. Pierre Bossé, maire
MME Vicky Ouellet, conseillère # 3
MM. Serge Demers, conseiller # 2
Luc Sirois, conseiller # 4
Simon Bois, conseiller # 5
Frédéric Dubé, conseiller # 6

Absence motivée : M. Michel Dubé, conseiller # 1

Les membres présents forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 50. Madame Francine Beaulieu, directrice générale fait fonction de secrétaire.

*Et sont aussi présents en personne : Mme Nadia Castonguay, directrice générale adjointe ainsi que M. Berthier Beaulieu, contremaître.
Et à 20 h par ZOOM la comptable.*

100-20

SÉANCE DU CONSEIL DU 4 MAI À HUIS CLOS EN TEMPS DE COVID-19

Le maire fait la lecture de la présente résolution

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance et à distance.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que chaque membre du conseil est d'accord avec cette façon choisie.

Que la teneur des discussions entre participants soit prise en note ainsi que le résultat des délibérations et qu'un compte-rendu soit publicisé sur notre site internet en plus du procès-verbal.

Et que les citoyens puissent poser leur question par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

101-20

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour et une copie est remise à chaque membre du conseil

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « Affaires nouvelles », les points suivants :

5599

Maire

DG

- 22.1 Demande d'appui projet Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte
- 22.2 Caisse – Point ajouté par le maire M. Pierre Bossé
- 22.3 Passage piétonnier - Point ajouté par le conseiller M. Frédéric Dubé
- 22.4 Tracteur municipal - Point ajouté par le maire M. Pierre Bossé

et que l'item « Affaires nouvelles » demeure ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020
4. Comptes
5. Correspondance
6. États financiers 2019
7. Rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales et par départements
8. Adoption du règlement # 166-20 amendant le règlement général # 120-14 sur les affaires municipales – concernant les chiens
9. Avis de motion, dépôt et présentation du Projet de règlement # 167-20 décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien
10. Projet d'entrepôt
11. Projet de trottoirs
12. Développement route du Sud-du-Lac - Bord de l'eau
13. Ordinateur bureau municipal
14. Maison des Jeunes – Suspension du loyer
15. Fin du support 1 jour/semaine - Agent de développement
16. Candidatures emploi d'Été 2020 et formation (Animateur (trice) (2) Loisirs)
17. Médaille du lieutenant-gouverneur
18. Permission de voirie
19. Arrosage des jardinières
20. Demande d'appui au CDL projet « Centre de promotion et de mise en valeur de la Villégiature et de la pêche aux salmonidés »
21. Demande au Programme d'aide aux commerces de proximité
22. Affaires nouvelles
Période de questions
23. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

102-20 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 AVRIL 2020

Chaque membre du conseil a reçu une copie et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 2020 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

103-20 4. COMPTES

Chaque membre du conseil a reçu la liste des comptes par courriel ce matin et une copie papier leur est remise ce soir. Personne n'a de questions et aucune discussion n'a lieu.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

D'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS

Salaires employés	Total	<u>14 075.17\$</u>
Chèque # 14257 à # 14288	Chèques de la liste des comptes du 6 avril 2020	
Chèque # 14289 SAAQ	7 vignettes de conformité	40.60 \$
Chèque # 14290 Shaw Direct	Câble chalet-avril	79.32

5600


 Maire


 DG

Chèque # 14291 Hydro-Québec	Électricité (1)	419.35
Chèque # 14292 URLS	Réso : 96-20 Renouvellement URLS	100.00
Chèque # 14293 Dany Blier	Remboursement location salle 26 avril (Covid-19)	100.00
Chèque # 14294 Revenu Québec	Taxe sur l'hébergement 01-02-03	85.40
Chèque # 14295 Ministre des finances	Réso : 83-20 Inscription David Form.eau-potable et usée	351.00
Chèque # 14296 Dery télécom	Téléphone (5) - Loisirs crédit pour internet enlevé	358.49
Chèque # 14297 Chantal Corbin	Conciergerie avril (73 et 75 Principale + ménage caserne)	890.46
Chèque # 14298 Pauline Beaulieu	Réso 349-19 Entretien des chalets avril	106.98
Chèque # 14299 Revenu Québec	Remises avril 2020 (eur)	2 120.70
Chèque # 14300 Revenu Canada	Remises avril 2020 (eur)	291.55
RA Fondation CSN	Cotisation des employés 22-03-2020 au 25-04-2020	1 187.00
RA Fondation CSN	Cotisation de l'employeur 22-03-2020 au 25-04-2020	<u>118.70</u>
Total		<u>6 249.55\$</u>

COMPTES À PAYER

1. Biologie	Analyses des eaux	338.03 \$
2. Brant Dégelis	Huile, joints, ...	229.16
3. Carrefour du camion	Filtres, huile, tuyau d'échappement, ...	1 112.83
4. Crevier	Huile	1 834.08
5. Entreprises Boucher et Santerre	Essence	326.25
6. Excavation Jean-Guy Roy	Réso : 261-19 Déneigement 2019-2020 + den. Drag	2 144.28
7. Groupe CCL	Réso 82-20 200 médailles pour chien	298.94
8. Groupe Ultima	Assurances 2020-2021	29 962.00
9. Info-dimanche	Publicité - Appel d'offres asphalte rue Sirois	255.25
10. Jacque B. Ouellet	Outil	630.64
11. Kopilab	Contrat Toshiba	166.99
12. Lavoie Francis	Dépl. Caserne, sortie	52.20
13. Macpek	Batterie, ...	543.81
14. Matériaux du Lac	Peinture, pinceau, produits nettoyant...	169.13
15. Mécanique Francis Bouchard	Régulateur	45.94
16. Nettoyeur Christine	Service avril	41.39
17. Pièces d'autos	Filtres à air, batterie, ailes gauche et droite...	2 155.29
18. Poste Canada	Envois collectifs	109.47
19. Purolator	Messagerie	11.55
20. RJDT	Ordures et recyclages 3/10	<u>4 895.10</u>
TOTAL COMPTES À PAYER		<u>45 322.33 \$</u>

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.



Francine Beaulieu, directrice générale

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5. CORRESPONDANCE

La directrice générale fait la lecture du résumé de la correspondance

1. Courriel le 27 avril de l'Association forestière bas-laurentienne nous informant de l'annulation de distributions de plants d'arbres.
2. Le Tournoi de pompier de l'APÉQ est reporté aux 3, 4 et 5 septembre 2021 à Dégelis.
3. Nouveau règlement sur les établissements d'hébergement touristique, obligation d'afficher notre # d'établissement dans toute publicité relative au Parc Natur'Ailes # 173390.

104-20 **6. ÉTATS FINANCIERS 2019**

La comptable par connexion ZOMM fait la lecture du sommaire des États financiers 2019. Aucune question et son dépôt est proposé.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la municipalité de Lac-des-Aigles accepte le dépôt de ses États financiers 2019 démontrant un excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 193 441 \$ pour 2019.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RAPPORT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES ET PAR DÉPARTEMENTS

La directrice générale remet à chaque membre du conseil le Rapport des activités financières de fonctionnement à des fins fiscales et par départements.

Le maire invite les conseillers à communiquer avec la directrice-générale si jamais ils avaient des questions ultérieurement.

105-20

8. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 166-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL # 120-14 SUR LES AFFAIRES MUNICIPALES – CONCERNANT LES CHIENS

Chaque membre du conseil a une copie du règlement entre les mains et le maire en fait la lecture. Aucune discussion et le règlement est adopté.

8.1 DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE RÈGLEMENT # 166-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL # 120-14 SUR LES AFFAIRES MUNICIPALES – CONCERNANT LES CHIENS

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil; le règlement # 166-20 amendant le règlement général # 120-14 sur les affaires municipales – concernant les chiens, aucun changement n'a été apporté entre le projet déposé le 6 avril et son adoption ce soir, aucune dépense, mode de financement, de paiement ou de remboursement ne découle de ce règlement.

8.2 RÈGLEMENT # 166-20

CONSIDÉRANT que la Loi sur les compétences municipales permet d'adopter tout règlement pour assurer la paix, l'ordre, la sécurité, le transport et le bien-être général de sa population;

CONSIDÉRANT que le Conseil a déjà adopté divers règlements relatifs aux affaires de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec a adopté par le décret 1162-2019 le Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens (chapitre P-38.002) et que ce règlement provincial s'applique intégralement aux municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'amender le règlement général déjà en vigueur pour ne pas réglementer sur le même objet sur le territoire de la Municipalité de Lac-des-Aigles;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion, la présentation et le dépôt du présent règlement ont préalablement été donnés à la séance ordinaire du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles adopte le règlement # 166-20 qui se lit comme suit :

ARTICLE 1

Le présent règlement peut être cité sous le titre : « Règlement # 166-20 amendant le règlement général # 120-14 sur les affaires municipales – concernant les chiens ».

ARTICLE 2

L'Article 131. Chien tenu en laisse est abrogé et remplacé par l'Article 131.1 Chien gardé sous contrôle qui se lit comme suit :

Article 131.1 Chien gardé sous contrôle

Dans tout endroit public, un chien doit en tout temps être sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.

ARTICLE 3

Le présent Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

AVIS DE MOTION 9.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT # 167-20 DÉCRÉTANT LA TARIFICATION ANNUELLE D'ENREGISTREMENT D'UN CHIEN

Chaque membre du conseil a reçu une copie du projet de règlement # 167-20. Aucune discussion et l'avis de motion est donné.

M. Serge Demers, conseiller présente l'avis de motion, la présentation et le projet de règlement # 167-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien

« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE »

La directrice générale déclare que le projet de règlement a pour but l'adoption du règlement # 167-20, qui, à une prochaine séance du conseil sera adopté, projet de règlement décrétant la tarification annuelle d'enregistrement d'un chien.

106-20 10. PROJET D'ENTREPÔT

Le maire explique le projet d'achat de terrain et de construction d'un entrepôt non chauffée avec 3 portes de garage pour la machinerie et équipements municipaux, projet qui serait subventionnable à 70 % sur le RÉCIM et possibilité de 75 % si avec la MRC.

Partie de terrain des Entreprises Boucher & Santerre sur le lot 5406456 de dimension de 175 000 pi² au coût de 4.6 sous \$/ le pied carré pour un total de 8 050 \$.

Construction d'un entrepôt de 32' x 60' = 1 920 pi²

Offre de service de Groupe architecture MB inc. pour entrepôt : Esquisses préliminaires, ... pour 1 800 \$ + taxes TOTAL de 2 069.55 \$.

Après ces explications données la proposition est adoptée.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre du Groupe architecte MB inc. pour Étude d'avant-projet à 1 800 \$ + déplacements + repas + taxes et autorise la directrice générale à la signer.

Qu'elle procède à l'achat d'un terrain des Entreprises Boucher & Santerre. Que tous les frais d'arpentage, de notaire, ... nécessaires à cette acquisition soient à la charge de la municipalité.

La municipalité mandate le maire et la DG à signer tout document relatif à cette acquisition.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme RÉCIM « Réfection et construction des infrastructures municipales » dans le cadre du Volet 1 Projets d'infrastructures à vocation municipale ;

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée ;

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts ;

Que la directrice générale Mme Francine Beaulieu soit autorisée à compléter le formulaire de renseignements complémentaires et le formulaire de demande

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice générale Mme Francine Beaulieu ou en son absence la directrice générale adjointe Mme Nadia Castonguay soient autorisés à signer le protocole d'entente et tous les documents relatifs à cette demande.

Que la partie payable par la municipalité soit faite avec le budget de fonctionnement (GL 03-31000-051 Surplus affecté immobilisations).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

5603

Maire

DG

107-20 11. PROJET DE TROTTOIRS

Le maire explique que pour la suite du projet de trottoirs Phase 2 de la rue Beaulieu au 110, rue Principale sur une distance d'environ 140 mètres, nous avons besoin de Plans et devis.

Offre de TR3E à 3 900 \$ + taxes TOTAL de 4 484.02 \$ pour Plans et devis trottoirs Phase 2.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de TR3E pour la réalisation de Plans et Devis pour le projet trottoirs Phase 2 et autorise la directrice générale à la signer.

Que cet investissement fasse partie du Projet TECQ 2019-2023.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

12. DÉVELOPPEMENT ROUTE DU SUD-DU-LAC – BORD DE L'EAU

Le maire explique la situation : Problématique de zonage, de roulotte, ... au bord du lac sur la route du Sud-du-Lac.

L'inspecteur fera des vérifications pour changement de zonage, augmentation du tarif du Certificat d'autorisation ainsi qu'à informer les contribuables de la durée de 6 mois d'une autorisation et d'une visite de l'inspecteur, des lieux, une fois par année.

Aucune décision. Ce point sera traité à une séance ultérieure.

108-20 13. ORDINATEUR BUREAU MUNICIPAL

La directrice générale explique que l'ordinateur acheté en 2013 ou 2014 pour le poste du serveur avec disque dur à plateau ne fonctionne pas très bien avec Windows 10.

Micro-Data fait une offre ordinateur processeur AMD Ryzen 5 2400G, 8Gb de mémoire et Tb de stockage HDD à 850.95 \$ + installation au bureau : transfert des logiciels, ... à 78 \$/ heure pour environ une journée d'ouvrage ou moins.

Le conseiller M. Luc Sirois demande de voir l'offre faite par Micro-Data avec spécifications de l'ordinateur. La directrice générale va lui porter et il lui rapporte. L'offre faite est correcte.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles accepte l'offre de Micro-Data pour un ordinateur au poste du serveur et accepte qu'il fasse tous les transferts de logiciels et toutes les installations nécessaires selon l'offre pour un total maximal taxes incluses de 1 695.83 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

109-20 14. MAISON DES JEUNES – SUSPENSION DU LOYER

Le maire explique qu'étant donné la situation de confinement, la non utilisation du local par la Maison des Jeunes et les travaux à venir il y aurait lieu de suspendre le paiement du loyer par la Maison des Jeunes.

Tous les membres du conseil sont d'accord.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles suspende le paiement du loyer par la Maison des Jeunes pour les mois de mai, juin et ce, jusqu'à ce que la Maison des Jeunes puisse utiliser le local (Directives COVID-19)

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

15. FIN DU SUPPORT 1 JOUR/SEMAINE – AGENT DE DÉVELOPPEMENT

Le maire explique que l'agent de développement M. Lionel Jourdan a dû terminer son mandat au Lac-des-Aigles étant un agent partagé entre LDA et Auclair, il y avait des besoins immédiats à Auclair.

- 110-20 16. CANDIDATURES EMPLOI D'ÉTÉ 2020 ET FORMATION (ANIMATEUR (TRICE) (2) LOISIRS)
Le maire explique que suite à la publication d'un appel d'offres d'emplois pour 2 postes d'animateur (trice) camp de jour, la municipalité a reçu 2 candidatures soit celle d'Ariane Sirois et celle de Noémie Sirois.
Une formation se donnera à Mont-Joli les 13 et 14 juin prochain au coût de 65 \$ + taxes et une le 30 mai de Premier secours à Témiscouata-sur-le-Lac au coût de 40 \$ + taxes.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles retienne les 2 candidatures reçues soit celle d'Ariane Sirois et de Noémie Sirois et les inscrive aux formations à Mont-Joli et Témiscouata-sur-le-Lac. (si besoin).
À leur rembourser leur frais de déplacement et de repas (covoiturage) sur présentation de pièces justificatives.
Et s'il n'y a pas de camp de jour de les engager pour d'autres tâches, ...
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 111-20 17. MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR
La directrice générale donne l'information que la candidature que la municipalité a soumise a été retenue. M. Claude Breault. Sa médaille lui a été postée fin avril. En ce temps de confinement, la cérémonie du 24 mai a été annulée.
Il est suggéré de souligner cette médaille, ultérieurement lors d'un événement public.
Il est proposé par le conseiller Monsieur Simon Bois
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles félicite M. Claude Breault pour l'obtention de la médaille du lieutenant-gouverneur pour les aînés. Nous sommes extrêmement fiers de compter au sein de notre municipalité un homme de grande envergure, de par son bénévolat et sa grande disponibilité et son implication.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 112-20 18. PERMISSION DE VOIRIE
Le maire demande à ce qu'une vérification soit faite auprès du Ministère des Transports par la directrice générale sur le bien fondé d'adopter cette résolution à chaque année.
ATTENDU QUE la municipalité de Lac-des-Aigles doit exécuter des travaux dans l'emprise des routes à l'entretien du ministère des Transports;
ATTENDU QU'il est nécessaire d'obtenir une permission de voirie du MTQ pour intervenir sur les routes à l'entretien du Ministère;
ATTENDU QUE la municipalité est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis émis par le ministère des Transports;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;
ATTENDU QUE la municipalité s'engage également à demander, chaque fois qu'il sera nécessaire, le permis requis;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois
QUE la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au ministère des Transports du Québec de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2020 et qu'elle autorise Madame Francine Beaulieu à signer les permis.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 113-20 19. ARROSAGE DES JARDINIÈRES
Le maire informe les membres du conseil que M. Berthier Beaulieu a demandé à M. Normand Fontaine si celui-ci est encore intéressé à arroser nos fleurs cet été et il accepte.
Les membres du conseil sont satisfaits du travail que M. Fontaine a effectué les années passées.
Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet
Que la Municipalité de Lac-des-Aigles engage M. Normand Fontaine à contrat à 150 \$/ semaine pendant 14 semaines pour faire l'arrosage des jardinières à tous les jours et que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer son contrat.
Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

114-20

20. DEMANDE D'APPUI AU CDL PROJET « CENTRE DE PROMOTION ET DE MISE EN VALEUR DE LA VILLÉGIATURE ET DE LA PÊCHE AUX SALMONIDÉS »

M. Serge Demers, conseiller explique le projet que la Corporation de développement du lac (CDL) a soumis au Conseil du patrimoine religieux du Québec pour le bâtiment de l'église. Projet de « Centre de promotion et de mise en valeur de la villégiature et de la pêche aux salmonidés ».

Le projet soumis est appuyé par des études de faisabilité, de conformité, de la santé du bâtiment de l'église ainsi que d'un Plan d'affaires.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet soumis par la Corporation de développement du lac – CDL « Centre de promotion et de mise en valeur de la Villégiature et de la pêche aux salmonidés » au Conseil du patrimoine religieux du Québec et qu'elle s'engage à citer le bâtiment du projet soit l'église de St-Isidore de Lac-des-Aigles comme un immeuble patrimonial au cours de la prochaine année suivant l'admission du projet.

Note : Les membres du conseil se questionnent sur les biens patrimoniaux et sur les conséquences futures de citer l'église.

Le vote des conseillers est pris concernant cet appui :

Pour : Vicky Ouellet, Serge Demers et Simon Bois

Contre : Luc Sirois et Frédéric Dubé

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à la majorité des conseillers.*

115-20

21. DEMANDE AU PROGRAMME D'AIDE AUX COMMERCES DE PROXIMITÉ

Le maire explique qu'une demande d'aide a été déposée au Volet 2 du programme d'aide aux commerces de proximité de la Municipalité par Mme Julie Chouinard pour son entreprise 9165-9060 QUÉBEC INC. Dépanneur Chez Carolie pour l'aider dans son projet d'agrandissement de la chambre froide, 20' x 10' x 8' et travaux toiture et tôle, plancher de béton et finition extérieure pour des travaux d'une valeur totale estimée à plus de 70 000 \$... Son dossier est à l'étude à la MRC.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles, après analyse de la demande et de la conformité du projet aux règlements municipaux, fournisse une aide d'un montant de 10 000 \$ dans le cadre de son Programme d'aide aux commerces de proximité Volet 2 (GL 02-19000-999), à l'entreprise 9165-9060 Québec inc. Dépanneur chez Carolie.

Que le déboursé soit produit après la fin des travaux avec preuve de la réalisation de ceux-ci.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

22. AFFAIRES NOUVELLES

116-20

22.1 DEMANDE D'APPUI PROJET FERME ALEXANDRE GOBEIL ET AURÉLIE TURCOTTE SENC

Le maire explique qu'une demande d'aide a été déposée au Volet 1 du programme d'aide aux commerces de proximité de la Municipalité par Mme Aurélie Turcotte pour son entreprise Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte SENC pour l'aider dans son projet d'expansion en aménageant des pâturages intensifs sur 14.5 ha en propriété et 33 ha en location pour garder et être en charge de vaches. Aménager la grange actuelle en bergerie pour accueillir 50 brebis pur-sang. Offrir des femelles de remplacement de type F1 à des producteurs de la région. Pour des travaux d'une valeur totale estimée d'investissements à plus de 60 000 \$... Son dossier a été étudié à la MRC. L'inspecteur municipal est à étudier la conformité du projet à nos règlements municipaux.

Et cette demande d'aide sera traitée à une séance ultérieure.

DEMANDE D'APPUI POUR LA CPTAQ

Le maire explique qu'une demande d'appui a été faite par Mme Aurélie Turcotte.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles appuie le projet de Ferme Alexandre Gobeil et Aurélie Turcotte SENC qui cadre parfaitement avec le Programme Territoire : Relevés, entrepreneuriat et entreprise de petite taille. En effet, l'entreprise intègre des principes de développements durable par des actions concrètes, la mise en marché des produits offerts vise une distribution en circuit court et permet de développer des liens avec d'autres entreprises de la communauté. De plus, le projet est innovant et il répond aux besoins de notre milieu. Finalement, il permet la remise en valeur de leur terre en améliorant leur utilisation, ce qui valorise par le fait même, le paysage agricole de notre municipalité.

*Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.*

117-20

22.2 CAISSE

Le maire explique que la municipalité devrait demander à la caisse d'ouvrir le point de services de Lac-des-Aigles étant donné la reprise des secteurs d'activités (COVID-19) déconfinement, soit la construction, l'ouverture de commerces, ...

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles écrive à la directrice de la caisse Desjardins des Lacs de Témiscouata afin que le point de services de Lac-des-Aigles réouvre maintenant.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

118-20

22.3 PASSAGE PIÉTONNIER

M. Frédéric Dubé, conseiller souleve le point que l'enseigne du passage piétonnier n'est pas visible.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Frédéric Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles demande au Ministère des Transports à ce que la signalisation du passage piétonnier soit améliorée pour la sécurité des usagers.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

22.4 TRACTEUR MUNICIPAL

Le maire explique que l'achat d'un tracteur municipal pourrait être bénéfique pour les travaux municipaux et combinerait la souffleuse, le balai, la tondeuse, ...

Aucune décision. Ce point sera traité à une séance ultérieure.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les personnes présentes à prendre la parole durant cette période de questions.

Aucun citoyen : COVID-19

Et que les citoyens puissent poser leurs questions par courriel, ceci a été inscrit sur notre site internet.

CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 103-20, 106-20, 107-20, 108-20 et 113-20.



Francine Beaulieu
Directrice générale

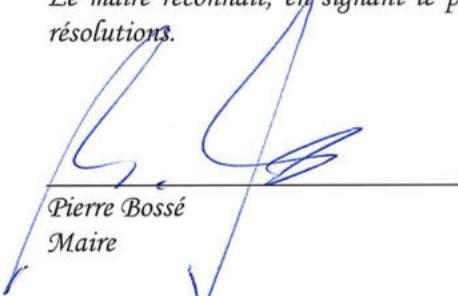
119-20

23. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h 50, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposées par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps toutes et chacune des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Francine Beaulieu
Directrice générale